

http://www.laviequercynoise.fr/linquietude-dun-expert-pres-les-tribunaux-sur-les-reseaux-chaaleur-bois_1923/#comment-2860

L'inquiétude d'un expert près les tribunaux sur les réseaux chaleur bois

Gabriel Ullmann, Docteur-ingénieur, met en garde contre toutes sortes de pollutions générées par les réseaux chaleur bois. 03/01/2014 à 09:22 par Jean-Claude Bonnemère 13 Partages

Sollicité en raison de ses compétences et de son indépendance, Gabriel Ullmann, est docteur-ingénieur*. Il n'est ni attaché à une firme, une société, ou un laboratoire, ni un quelconque autre organisme. Il est expert auprès des tribunaux, en matière d'environnement. **Dans notre département, les réseaux de chaleur bois sont généralement considérés comme « une avancée en matière d'économie d'énergie et de développement durable ». Or, vos propos sont plutôt alarmistes sur ce sujet. Pourquoi ?** Considérer les chaufferies bois comme une « avancée » n'est pas un état d'esprit propre au Lot. Nous sommes face à une politique d'ensemble, y compris dans ma propre région de Rhône-Alpes. Pour autant, les chaufferies bois représentent une fausse bonne mesure, et nous sommes là en présence d'un prochain scandale sanitaire pour les dix, quinze années qui viennent. Au même titre que l'amiante, le tabagisme, l'affaire Médiator... Une fois de plus, nous avons disponibles tous les éléments. On sait de ce dont on parle. **En quoi le sujet est-il explosif, comme vous le laissez entendre ?** Le sujet est explosif à deux niveaux ; par rapport à la pollution et par rapport au bilan carbone, avec des données officielles, y compris celles de l'ADEME, totalement faussées. L'ADEME se retrouve en conflit d'intérêt majeur sur ce sujet. En effet, ses interventions comportent deux volets. L'un concerne le « Développement économique » ; en 1994 elle a lancé avec l'État le Plan bois énergie. L'autre traite de l'environnement, l'ADEME étant à ce titre Agence de l'environnement. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui interviennent au sein des différents Pôles, d'où une certaine compétition entre les deux, avec comme c'est souvent le cas dans ce type de circonstances, le Pôle économique qui l'emporte. **Comment cette dualité se traduit-elle selon vous ?** Cela signifie que l'ADEME en arrive à délivrer de fausses informations pour développer la filière bois, au mépris de la protection de l'environnement. **Quant à la pollution et au bilan carbone zéro, qu'en est-il exactement ?** Le bois a beau être la source d'énergie la plus traditionnelle qui soit, il n'en demeure pas moins vrai, qu'elle est en même temps, la source d'énergie la plus polluante qui soit. Le bois, par nature, de part son système racinaire et son système foliaire, tous deux très développés, capte tous les contaminants du sol et de l'air. Ce qui signifie en clair que tous les éléments que l'on retrouve dans la nature se concentrent dans le bois, donc un grand nombre de métaux lourds, souvent captés par les racines, mais aussi les éléments radioactifs, tant à l'état naturel qu'à l'état artificiel, comme après Tchernobyl, notamment. À ce moment-là on parlait beaucoup des risques au niveau des champignons, mais on a oublié de parler du bois. Or selon le principe bien connu attribué à Antoine Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». **Pourriez-vous évoquer un exemple concret pour illustrer votre propos ?** Prenons une bûche de bois. Celle-ci par exemple pèse un kilogramme. Elle est très sèche, avec de l'ordre de 20 à 30 % d'humidité. Ceci représente, 700 à 800 grammes de matière sèche. Vous la mettez dans la cheminée ou dans une chaudière à bois. Après combustion, il reste d'un côté les cendres avec des quantités plus ou moins importantes selon la performance des appareils. Et tout le reste part en fumée dans l'atmosphère. Il n'y a pas de mystère. **Ces éléments qui s'échappent dans l'atmosphère ; quels sont-ils ?** D'abord, il y a beaucoup de carbone, c'est-à-dire du gaz carbonique. Il y a aussi bien sûr des métaux lourds, des éléments radioactifs, les Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) reconnus cancérigènes, des précurseurs de dioxine qui sont des éléments chlorés, qui lors du refroidissement des fumées se recombinaient pour créer des dioxines et furanes. Il y a également beaucoup de poussières, parmi lesquelles, celles que l'on appelle les ultra-fines, inférieures à dix microns, connues également sous la dénomination PM 10. Ces particules ne se voient pas à l'œil nu. Donc lorsque vous observez le fonctionnement d'une chaufferie bois, vous pouvez ne rien voir du tout. Or encore une fois, ces particules sont tellement fines, qu'elles sont comme des gaz. Dès lors qu'elles sont inspirées, elles passent directement dans le sang à travers les alvéoles pulmonaires. Le bois est la source d'énergie qui produit le plus de particules ultra-fines. Ce qui n'est contesté par personne. **Donc, plus le recours au bois se développe et plus la pollution augmente ?** C'est exact ! Nous sommes confrontés à une pollution majeure qui ne cesse de croître au fur et à mesure qu'augmente le recours à la combustion bois. Ceci concerne tout autant les foyers domestiques, que ce soient les foyers ouverts ou avec insert, dans la mesure où il n'y a aucun dispositif de filtration. Pour ma part j'en fais le constat tous les ans dans ma région, l'hiver, nous avons affaire à des smogs* et les gens vivent dans cette atmosphère, sans se rendre compte du danger. On pourrait même penser que c'est agréable, de sentir l'odeur du bois brûlé, le chêne des causses... alors que ce sont des polluants que l'on respire. D'où la bombe sanitaire à laquelle je faisais allusion, au début de notre entretien. **Dans le même temps, les chaufferies bois continuent à se développer, sans contraintes particulières ?** Certes, la réglementation de l'ADEME a évolué positivement, mais de manière trop timide. Jusqu'à ces derniers mois, les chaufferies bois, sauf pour les très grosses installations soumises à autorisation, n'étaient contraintes à quasiment aucune réglementation et surtout aucune obligation précise de filtration, s'agissant des garanties concernant les rejets atmosphériques. Dans le même temps, un

incinérateur de déchets, quel qu'il soit, se voit imposer la norme de 10 milligrammes, soit 15 fois moins que ce qu'il est admis pour les chaufferies bois. De plus, les incinérateurs se trouvent en règle générale éloignés des riverains, contrairement aux chaufferies bois, qui sont installées à proximité des populations, parfois les plus vulnérables : maisons de retraite, hôpitaux, écoles... Alors si le bois était aussi naturel, aussi peu polluant que ce que l'ADEME le soutient, pourquoi, les normes ne sont-elles pas alignées sur celles des incinérateurs ? Et c'est là qu'on nous ressort l'incidence du coût de tels dispositifs de filtration pour la collectivité. Je pose la question : pourquoi en ce qui concerne les incinérateurs on impose des normes draconiennes et non pour les chaufferies ? **Pour autant, il existe tout de même des contrôles ?** En pratique, il est prévu un mesurage tous les trois ans, concernant les rejets atmosphériques. Et quel contrôle ! Pour information, il est écrit sur les notices qu'avant de procéder au relevé des mesures, il convient de prévenir le constructeur au moins semaines à l'avance pour que les réglages soient vérifiés. **Par rapport aux normes européennes, qu'en est-il ?** Au niveau des particules, la France dépasse toujours les normes européennes, s'agissant de la qualité de l'air. Pour la région Grenobloise, tous les jours, à tout moment, nous dépassons les normes européennes, ce qui se traduit par des mises en demeure régulières. Et le principal contributeur de ce dépassement de particules, c'est le chauffage au bois. **Le Lot vous paraît-il mieux pourvu qu'ailleurs, sur le plan de la prévention ?** Non ! Il est plutôt moins bien équipé qu'ailleurs. Il n'y a pas de filtration adéquate. Ce qui signifie qu'en ce domaine le Lot est plutôt en retard. Certes il est prévu des filtres pour les nouvelles chaufferies. Dont acte, tant mieux. Mais en attendant, qu'en est-il pour toutes les chaufferies qui sont en service ? **Comment procéder avant l'installation d'un réseau chaleur bois ?** D'abord vérifier ce qui peut être amélioré en termes d'isolation thermique, dresser le bilan énergétique des bâtiments à raccorder. L'installation d'un réseau chaleur bois doit correspondre à des besoins précis. Consommons moins, consommons mieux, isolons. Et ensuite, envisageons le type d'énergie dont on a besoin. Mais n'inversons pas la donne en commençant par installer une chaufferie bois pour ensuite procéder à l'isolation des bâtiments, car dans ce cas-là on risque de se retrouver avec une infrastructure surdimensionnée. **Et par rapport au bilan carbone, qu'en est-il selon vous ?** Ce qui est sûr, c'est qu'il faut brûler trois fois plus de bois, pour obtenir le même pouvoir calorifique qu'avec le fioul ou du gaz. De cette façon, on participe donc trois fois plus à l'effet de serre, alors que l'ADEME estime le bilan CO2 du bois énergie, nul. La meilleure preuve que ce bilan est loin d'être nul, contrairement à toutes les données officielles, à commencer par celles de l'ADEME, c'est de consulter les indications données à propos des feux de forêts précisant que ces derniers contribuent à d'importants dégagements de CO2 et participeraient de 5-6 % à 15 % à l'effet de serre selon les sources. L'information est vérifiable en allant sur internet et en tapant les mots clés « feu de forêt et effet de serre ». En conséquence, j'attends encore la démonstration comme quoi du bois qui brûle sur pied dégage d'importantes quantités de CO2, mais le même qui brûle dans une chaudière ou un insert... n'en dégage plus. **Alors vous sonnez le glas des réseaux chaleur bois ?** Je dis qu'on fonce trop vite sur les réseaux de chaleur bois, à coups de subventions, alors que ces infrastructures ne sont pas viables économiquement, surtout les petits modèles de surcroît très polluants. Il faut absolument que les filtrations soient aussi performantes que pour les incinérateurs de déchets avec des normes sévères de rejets. Il faut aussi une prise en compte de la biodiversité avec une gestion rigoureuse des coupes de bois. v* Le Dr Gabriel Ullmann était l'un des invités de la table ronde organisée à Loubressac le 12 octobre dernier dans le cadre des manifestations marquant les 30 ans du GADEL.

Jean-Claude Bonnemère

<http://www.ouest-france.fr/economie/filiere-bois-un-rapport-du-senat-ereinte-la-politique-francaise-3317940>
Filière bois. Un rapport du Sénat éreinte la politique française Économie - Publié le 08/04/2015 à 17:07 -

La politique forestière française n'a ni "stratégie" ni "pilote", et accorde "trop" de soutiens au bois énergie, selon un rapport du Sénat dévoilé ce mercredi.

Le Sénat formule par ailleurs des recommandations pour tirer un meilleur parti économique de l'une des plus grandes forêts d'Europe.

Ce rapport est basé sur une enquête demandée fin 2013 à la Cour des comptes par la commission des Finances du Sénat. La filière bois représente 440 000 emplois mais représente 10 % du déficit total de la balance commerciale.

« **La politique forestière est sans stratégie, sans pilote, sans résultats** », a déclaré mercredi le sénateur UMP Alain Houpert, l'un des rapporteurs spéciaux, lors d'une présentation à la presse.

Cinq ministères concernés

Cinq ministères sont concernés par le sujet, mais « **chacun met de son côté sa politique en œuvre** » sans concertation, sur fond de « **mosaïque décisionnelle** » comprenant « **une pléthore de structures publiques** » ainsi que dix organisations professionnelles, a-t-il résumé.

« **Nous souhaitons une clarification et un chef de file** », en l'occurrence le ministère de l'Agriculture, a demandé l'autre rapporteur, Yannick Botrel (PS).

Le « **contrat de filière** », signé en décembre, n'est qu'une « **avancée très timide** » dans un domaine où « **les avancées viennent davantage du terrain** », estime M. Houpert.

Plus de 900 millions d'euros de soutien publics par an

Le contrat a été signé par les ministères de l'Économie, de l'Écologie, de l'Agriculture et du Logement, avec les industriels, les communes forestières et l'ONF.

Pour les sénateurs, le modèle économique de la filière est celui d'un « **pays en développement** », avec de « **graves déséquilibres** » provoqués par l'exportation de bois brut à l'étranger et l'importation de produits transformés à plus forte valeur ajoutée.

Avec 910 millions d'euros par an, les soutiens publics sont « **nombreux** » mais « **peu cohérents** », et « **trop marqués** » en faveur de la filière du bois énergie, qui en capte plus d'un tiers, créant des conflits d'usage dans certaines régions.

Charbon ou papeterie

En revanche, « **les soutiens à l'usage du bois dans la construction sont modestes, alors qu'il s'agit du principal débouché en France pour le bois matériau et ses dérivés** », note le rapport.

« **Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas installer de chaudières à bois, mais il faut veiller à bien dimensionner les installations par rapport au contexte régional** », a souligné M. Botrel.

Dans certaines zones, les industriels peinent à récupérer du bois pour faire du charbon ou pour la papeterie.

Augmenter la proportion d'arbres résineux

Les sénateurs recommandent notamment d'accroître la production de bois de l'Office national des forêts (ONF), d'augmenter la proportion d'arbres résineux (plus demandés par l'industrie), et d'instaurer un dispositif pour limiter les exportations de bois brut.

La forêt française (outre-mer exclus) est la quatrième forêt de l'Union européenne en surface, avec 17 millions d'hectares, mais la troisième si l'on tient compte du volume de bois. Elle produit 85 millions de mètres cubes de bois par an, mais seule la moitié est effectivement récoltée.

Économie. Alors que le bois français est exporté jusqu'en Chine, les affaires des exploitants forestiers ne font pas celles des scieries. Exemple dans l'Eure, département très boisé.



Les exploitants forestiers défendent leur métier. David Caillouel (2e à gauche) et Charlie Mola (à droite)

De nos jours, le bois français part en Chine pour être scié, raboté et façonné avant de revenir en Europe après avoir fait le tour du monde... Derrière cette mondialisation des échanges, tous les acteurs de la filière n'y trouvent pas leur compte.

À Boullleville, malgré les 200 000 m³ de grumes travaillées par an, l'entreprise Gastebois peine à trouver matière pour approvisionner la scierie. La société créée en 1962, et devenue le groupe familial Gastebois/Sefob/Aswood, est aujourd'hui la première scierie de Normandie et la cinquième de France - l'Eure est l'un des départements les plus boisés du pays. « *Nous sommes compétitifs, assure Patrice Gastebois, l'un des trois présidents du groupe qui emploie 90 personnes et qui a généré 45 M€ de chiffres d'affaires en 2013. J'ai le matériel, j'ai les hommes. Le seul souci, c'est l'approvisionnement. Il n'y en a pas pour tout le monde.* »

LES CHINOIS FONT GRIMPER LES PRIX

Pour le patron eurois, l'arrivée des Chinois date « *de 2009, au moment de la tempête des Landes* » qui avait ravagé le sud-ouest de la France. « *Quand vous vendez du bois, c'est presque la vente de votre vie donc vous vendez au plus offrant.* » Et avec la demande croissante de la Chine, « *les prix ont augmenté de 20 % en deux ans* ».

Les Gastebois travaillent exclusivement le résineux. Du fait de la forte demande locale en Asie et de la faible marge réalisable sur ces essences, le résineux ne revient pas en Europe, contrairement au chêne qui repart dans les conteneurs.

« *Il faut s'adapter à la concurrence mondiale, en investissant et en valorisant au maximum la matière* », explique Patrice Gastebois. Ainsi, avec une activité du bâtiment en berne, le bois énergie est une des solutions. « *Avec l'écorce, on fait du terreau, avec la sciure des granulés et des panneaux d'ameublement. En Chine, ils n'en sont pas encore là. Nous avons pris de l'avance* », souligne le dirigeant de la scierie.

« SI L'EXPORT S'ARRETE, LA FILIERE S'ARRETE »

Pour les exploitants forestiers, les scieries françaises font partie du passé et rien ne saurait changer la donne. L'intérêt de la Chine pour le marché hexagonal est donc tout bénéfique. « *Si l'export s'arrête, la filière s'arrête* », lâche tout de go David Caillouel, président de Sonorbois, scierie installée à Saint-Germain-Village et également exploitant forestier. Son activité sciage se résume désormais à 25 %. « *Le meuble traditionnel en bois massif, c'est fini. La consommation a changé. Les meubles en kit ont remplacé les armoires normandes de nos grands-mères* », ajoute Charlie Mola, exploitant forestier basé à Sées (61).

UN MARCHÉ MONDIALISÉ

Habitudes de consommation et coût de l'emploi seraient responsables de la situation actuelle. « *L'industrie de transformation du bois est une industrie de main-d'œuvre. On marche dans un système mondialisé* », poursuit David Caillouel. Et de pointer qu'« *en France, on a gardé ce niveau très élevé de normes écologiques et environnementales tout en ayant une activité économique qui s'effondre. Si demain, on arrête l'export, les Chinois continueront d'acheter, mais ailleurs. Aujourd'hui, on a un marché que l'on arrive à valoriser dans les pays émergents. Au port du Havre, le bois est la troisième matière exportée*, insiste l'exploitant forestier bas-normand. *Tous les scieurs français disent que l'export les tue. Mais ils n'ont qu'à se remettre en question. On n'y est pour rien* », tonne-t-il avant de citer un exemple : « *Le marché de la palette, qui est pourtant un bois de quatrième qualité, n'existe quasiment plus. Tout vient de l'Est. Aujourd'hui, on le vend pour du bois énergie.* »

Si l'investissement est peut-être la solution pour les scieries en quête de nouveaux débouchés et de compétitivité, la question de l'approvisionnement ne s'en trouvera pas pour autant réglée...

CHRISTOPHE HUBARD

c.hubard@presse-normande.com